

que certains décrets dictatoriaux sont nécessaires au sein d'une économie complètement planifiée et, pour que le plein emploi soit réalisé, il faudrait que ces décrets fussent mis en œuvre. Je le dis aux cécélistes: une économie aussi complètement dirigée est aujourd'hui inconcevable au Canada. Idéalement ce serait, évidemment, le seul remède aux récessions, aux crises et à l'inflation.

Mais pour gouverner un pays, il faut absolument, ainsi que vous en conviendrez sans doute, descendre de ces hauteurs idéologiques et s'en tenir à un point de vue plus pratique. Or, on voit bien que pareille mesure n'aurait aucun caractère pratique. Je dis qu'un tel système ne peut donner de résultats, tout simplement parce que la liberté de l'individu est en cause. Les Canadiens tiennent encore à choisir leur emploi. Ils tiennent encore à choisir leur mode de vie et à décider de leur existence. Je l'ai toujours cru et continuerai à le croire. Cependant, à l'appui de mes assertions, j'aimerais lire un passage d'un éditorial du *Union Farmer* de mai 1958, rédigé par J. F. C. Wright, observateur réputé de la scène politique canadienne. Je suis sûr que bien des députés ont lu cet éditorial, mais j'aimerais en lire un extrait pour qu'il soit consigné au compte rendu. L'éditorial parle du premier ministre, et M. Wright, poursuit en ces termes à son sujet:

Il ne va pas organiser une économie planifiée qui lui permettrait de réaliser d'une façon coordonnée toutes ses promesses et toutes les autres promesses connexes qu'il n'a pas encore faites. Il ne le fera pas tout simplement parce que ce n'est pas dans son tempérament et, de plus, parce que les Canadiens ne veulent pas d'une économie planifiée. Les Canadiens en désirent les résultats généraux sans l'engagement personnel et les inconvénients que cela comporte. Une économie planifiée est aussi inévitable ici qu'ailleurs, si la race humaine réussit à éviter l'anéantissement à la suite d'une guerre totale aux armes nucléaires. Mais ni vous ni moi ne sommes prêts à envisager une économie planifiée, parce que le dirigisme dérangerait notre existence et notre mode de vie. Je pourrais très bien dire, par exemple, que je favorise l'économie dirigée pour tout le monde, sauf pour moi-même et ma famille. Je sais qu'une économie bien dirigée est la seule solution certaine aux vagues de prospérité, de chômage, de crise, de régression et d'inflation.

Cependant, combien de petits cultivateurs exploitant des fermes non rentables seraient disposés à remettre leurs terres à l'État, en vue de programmes de conservation de longue haleine, contre leur rétablissement dans quelque autre domaine d'activité productive?

Combien d'ouvriers de l'industrie et de syndicalistes se laisseraient dire que, par suite de l'économie dirigée et des décrets d'État qui en découlent, ils doivent immédiatement être transférés à un autre emploi dans une autre région? Ces mêmes gens accepteraient-ils qu'on leur refuse le droit de grève et qu'on établisse des niveaux de salaires que leurs demandes ne peuvent pas dépasser?

[M. MacLean (Winnipeg-Nord-Centre).]

Les hommes d'affaires et les membres des professions libérales aimeraient-ils être régis de même relativement à leurs bénéfices, à leurs honoraires et à leurs conditions de travail?

Pour ce qui est de la minorité moins visible mais puissante des directeurs de grandes sociétés et des millionnaires, qui ont la maîtrise de la grande industrie et de la haute finance, aucune observation n'est nécessaire ici.

Peut-être y a-t-il des moyens provisoires de faire le pont entre l'entreprise libre d'il y a un siècle et la disparition des marchés libres et des frontières matérielles, joints à l'intervention cumulative de l'État à notre époque. Le gouvernement pourrait peut-être y parvenir par la persuasion plutôt que par les décrets dictatoriaux propres à une économie entièrement dirigée.

C'est tout ce que je veux dire pour le moment, monsieur l'Orateur, à propos du sous-amendement. J'aimerais maintenant aborder l'examen des deux bills présentés par le gouvernement et adoptés cette session, c'est-à-dire le bill visant à étendre les prestations saisonnières prévues par la loi sur l'assurance-chômage, et le bill visant à accorder des fonds supplémentaires pour la construction de maisons en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Ma circonscription, comme bien d'autres, a de grands besoins. Pour l'aider à continuer sur la voie du progrès, elle a député votre humble serviteur. Je réclame donc maintenant la bienveillante attention des membres du cabinet afin que je puisse m'acquitter de cette lourde tâche que je me propose de poursuivre jusqu'au bout dans l'intérêt de mes électeurs.

Ma circonscription est peuplée presque exclusivement de travailleurs dont la plupart ont une grosse famille. Ils s'efforcent par leur travail d'assumer leurs responsabilités, mais si honnêtes et généreux soient-ils, il ne faut pas qu'ils se considèrent comme constituant une classe inférieure. C'est une classe tout aussi honorable que toute autre classe de la société. Nos travailleurs sont, à juste titre, fiers de leur état, et ils ont droit à la gratitude du gouvernement. C'est à leur habileté, à leur compétence et à leur amour du travail que nous devons presque tout ce que nous voyons autour de nous. Le travailleur honnête et consciencieux,—ces qualités caractérisent la classe ouvrière de Winnipeg-Nord-Centre,—est le bâtisseur de la nation, et nous avons le devoir de le comprendre. Ceux qui connaissent le grand cœur de nos travailleurs savent qu'ils ne demandent qu'un emploi rémunérateur.

C'est pourquoi je suis heureux que le gouvernement ait jugé bon de présenter immédiatement une mesure législative visant à intensifier le programme de travaux publics et de construction de maisons afin de procurer du travail à un plus grand nombre d'hommes et de femmes dans notre pays. Les travailleurs de Winnipeg-Nord-Centre ont constaté également avec satisfaction que